

Ministère des Soins de longue duréeDivision des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée**District du Centre-Ouest**
609, rue Kumpf, 1^{er} étage
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888-432-7901**Rapport public****Date d'émission du rapport** : 27 mars 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1495-0001**Type d'inspection** :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : Knollcrest Lodge**Foyer de soins de longue durée et ville** : Knollcrest Lodge, Milverton**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 26 et 27 mars 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00173970 – Initiative d'inspection proactive de conformité en lien avec les génératrices

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Programmes de services d'hébergement**

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 92 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programmes de services d'hébergement

Paragraphe 9 (2) – Si les services prévus dans le cadre des programmes sont fournis par un fournisseur de services qui n'est pas un de ses employés, le titulaire de permis veille à ce que soit conclue avec le fournisseur une entente écrite énonçant les attentes relativement aux services.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, 1^{er} étage

Waterloo ON N2V 1K8

Téléphone : 888-432-7901

Le foyer ne disposait pas d'entente écrite avec un fournisseur de services n'étant pas un employé du titulaire de permis qui définissait les attentes relativement aux services.

Sources : Entretien avec la directrice ou le directeur des services du bâtiment.